

MESURES D'AJUSTEMENT - RENTREE 2012
CTSD DU 2 JUILLET 2012 ET CDEN DU 5 JUILLET 2012

Les objectifs du CTSD et du CDEN étaient les suivants :

1. répartir les postes affectés en Dordogne suite à la création des nouveaux emplois de professeurs des écoles.
2. ajuster la carte scolaire pour la rentrée : cela implique que l'essentiel des mesures ont été faites et qu'à la rentrée seules les situations très exceptionnelles seront examinées. L'examen des situations n'équivaudra pas à ouvrir une classe puisque la dotation allouée au département a été globalement utilisée, après écoute de tous les acteurs.

« Les mesures d'urgence »

Le ministre de l'éducation nationale fait de l'école primaire la première de ses priorités. Dans la lettre adressée à tous les personnels de l'éducation nationale, il rappelle que les débuts de la scolarité sont essentiels pour la réussite de tous les élèves. Cette volonté trouve une première traduction dès la prochaine rentrée avec la création de 1000 nouveaux emplois de professeurs des écoles.

L'académie de Bordeaux avec une dotation de 65 postes fait partie des académies les mieux dotées, notamment en raison de la dynamique démographique qui caractérise l'Aquitaine.

La répartition entre les différents départements s'est opérée en fonction de trois critères :

- 1) maintenir voire améliorer l'encadrement des élèves dans les zones où la croissance démographique est très importante,
- 2) conforter le potentiel de remplacement avec une attention particulière aux départements ruraux,
- 3) renforcer les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté.

Compte tenu de ces éléments, la répartition entre les différents départements présentée au Comité Technique Académique le 29 juin a été la suivante :

	Effectifs d'élèves prévus en sept 2012	Postes supplémentaires à la rentrée
IA24	31671	7,00
IA33	129678	38,00
IA40	33604	6,00
IA47	26627	5,00
IA64	45278	9,00
Académie	266858	65,00

Après avoir écouté tous les acteurs en CTSD puis en CDEN et au regard de la nécessité de renforcer le potentiel de remplacement, les 7 postes ont été répartis comme suit en DORDOGNE :

- Ouverture pour l'année scolaire 2012/2013 d'une 2nde classe à la CLIS à Terrasson
- Ouverture pour l'année scolaire 2012/2013 d'une classe non prévue : Marsaneix primaire
- Augmentation du potentiel de remplacement

Le potentiel de remplacement est à renforcer pour plusieurs raisons :

Le réseau de petites écoles est conséquent. Sur les 457 écoles, 100 écoles à une classe et 135 à deux classes rendent le remplacement prioritaire sur ces structures. Cette priorité reste incontournable et rend à ce jour le problème insoluble

sans un redéploiement des moyens et un travail collectif sur les modalités de prise en charge des élèves en l'absence de l'enseignant de la classe.

L'ajustement de la carte scolaire

Les mesures d'ajustement en juillet ont vocation à permettre aux écoles de mieux préparer la rentrée. Aussi, ces mesures se sont-elles appuyées sur des informations validées par les IEN.

Considérant qu'une ouverture (levée d'un blocage) n'était possible que si une fermeture était maintenue (blocage confirmé),

Considérant que cette étape de l'ajustement a respecté intégralement les critères explicites portés à la connaissance de tous les acteurs à savoir :

- l'historique des effectifs sur plusieurs années, notamment des TPS ;
- la préservation cette année des petites écoles (1, 2 classes et RPI de 3 classes)
- le taux d'encadrement possible en maternelle, élémentaire et primaire (seuil indicatif de 30 en maternelle et 27 en élémentaire acté lors d'un CDEN de 2003),
- la prise en compte des publics à besoins particuliers,
- le respect de la capacité par école actée lors du CDEN du 17 février 2012,
- le potentiel de remplaçants.

Considérant que la fermeture d'une classe ne peut aucunement et quel que soit le motif concerner les classes d'inclusion et d'initiation (CLIN, CLIS), classes qui sont inscrites dans une carte départementale,

Considérant que les informations, explications, travaux et suivi de la préparation de la carte scolaire ont été réalisés en concertation avec l'ensemble des acteurs et que l'IEN de circonscription joue un rôle d'interface primordial entre la DSDEN et les acteurs locaux,

Considérant l'enveloppe de moyens alloués au département de la Dordogne,

Les décisions actées suite au CDEN du 05 juillet sont les suivantes :

- ***Mesures de blocage à la fermeture confirmées***

RPI 207 Fouleix / Saint Laurent des Bâtons / Saint Michel de Villadeix
RPI 608 Coulaures / Savignac les Eglises
RPI 612 Saint Front La Rivière / Saint Pardoux La Rivière
Creysse maternelle
Sainte Alvère primaire
Thenon élémentaire
Montignac maternelle

- ***Mesures de blocage à la fermeture annulées***

RPI 414 : Calès / Badefols sur Dordogne / Trémolat
RPI 422 : Baneuil / Couze Saint Front
RPI 701 : Thonac / La Chapelle Aubareil
RPI 704 : Prats de Carlux / Sainte Nathalène
RPI 717 : Plazac / Saint Léon sur Vézère
Beaumont maternelle
Rouffignac Saint Cernin
Tocane maternelle
Boulazac Joliot Curie
St Astier Mounier Sully

- **Mesures d'ouverture sous condition confirmées**

RPI 310 : Tocane / Montagrier

Vélines primaire

Marsac élémentaire

- **Annulation d'une fermeture**

RPI 308 : Allemans / Saint Paul Lizonne / Bertric Burée

- **Autre mesure**

Transfert d'un poste : Bergerac Kergomard maternelle vers Bergerac Alba maternelle

Toutes ces décisions feront l'objet d'un point précis lors du constat des effectifs d'octobre 2012.

Considérant que la globalité des postes a été utilisée à ce jour 09 juillet 2012, seules les situations avérées de hausse avec des élèves du secteur, dans le cadre des **critères énoncés** ci-dessus feront l'objet d'une surveillance à la rentrée.

Les IEN de circonscription restent à la disposition des écoles, des élus et de la communauté éducative pour donner toutes les explications au déroulement de cette phase. Ce sont, rappelons-le, les premiers interlocuteurs des élus, des parents et des directeurs d'école.